

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une première séance d'ajournement de la séance ordinaire du dixième jour d'août deux mille vingt-et-un du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, en présence de public, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce mercredi dix-huitième jour d'août deux mille vingt-et-un à 20 h 00 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Monsieur André St-Louis
- Monsieur Jacques Frappier
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Deux (2) personnes composent le public.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ouverture de la séance par monsieur le maire à 20 h 00.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution no 240-08-2021**

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

**1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption et approbation des comptes
- 1.4 Refinancement du 25 août 2021
  - A. Rapport d'ouverture des soumissions et acceptation de l'offre
  - B. Résolution de concordance
- 1.5 Répartition des surplus et déficits au 31-12-2020
- 1.6 Vente de terrain – Chemin de la Belle-Montagne
  - Immeuble no 1 : lots 5 334 131 et 5 335 008 du Cadastre du Québec
- 1.7 Mutuelle des municipalités du Québec
  - Proposition assurance des cyberrisques
- 1.8 Plan stratégique de développement 2017-2021
  - Compte rendu secteur « Administration générale »

**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
  - Compte rendu secteur « Sécurité publique »
    - Regroupement des services sécurité incendie :
      - Procès-verbal du 10 août 2021
      - Octroi à Sogetel – Téléphonie et Internet

**3. TRANSPORT**

- 3.1 Plan stratégique de développement 2017-2021
  - Compte rendu secteur « Transport »

#### **4. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Réservoir eau potable :
  - Refaire la toiture
- 4.2 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Hygiène du milieu »
  - Stations hydrométriques :
    - Affiches auto collants pour identification des stations

#### **5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS**

- 5.1 Remplacement du chauffage centralisé
  - Achat de la chaudière
- 5.2 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Santé et bien-être des citoyens »
  - Programme ÉcoPerformance
    - Site Église de Saint-Paulin – Lettre d’entente signée
  - Espace Muni – Notre demande d’aide financière au programme *Les saines habitudes de vie : pour une santé globale des personnes âgées dans le contexte de pandémie pour l’année 2021-2022* n’a pas été retenue.

#### **6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

- 6.1 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Aménagement, urbanisme et zonage »
  - Commission de protection du territoire agricole du Québec – Document concernant le dossier 377661

#### **7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Party des guimauves géantes
- 7.2 Plan stratégique de développement 2017-2021  
Compte rendu secteur « Loisirs et culture »

#### **8. PAROLE AU PUBLIC**

- 8.1 Monsieur Carlo Guillermo Proto
  - Des camion bennes à toute vitesse sur le chemin du Grand-Rang
- 8.2 Monsieur Alexandre Vendette
  - Abaissement de la vitesse sur le chemin du Lac-Bergeron

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

=====

Conformément à l’article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l’adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

#### **PRÉSENTATION DES COMPTES**

##### **DÉBOURSÉS**

9761	GROUPE CLR GMIN00147884: Mensualité service téléavertisseur	102.96 \$
9762	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE 202102352635: 10 avis de mutations	50.00 \$
9763	INFO PAGE	

	INV-004737: Mensualité service Info-Page		66.51 \$
9764	MUNICIPALITE DE CHARETTE REMB.2021-08: Remboursement avance de fonds versé en trop - Regroupement SS!		1 310.00 \$
9765	R.L. DISTRIBUTEUR ENR. 55892: Scellant acrylique - Centre multiservice Réal-U.-Guimond		88.31 \$
9766	ADDÉNERGIE TECHNOLOGIES INC. IC 15406: Service annuel de gestion des équipements - borne de recharge		862.31 \$
9767	LES ENTREPRISES BRODEUR & LESSARD LTEE 14176: Niveleuse - Chemin de la Concession, rang Saint-Charles et rue Guimond	431.16 \$	
	14177: Loc. machinerie 0- virée rue Plourde	1 356.71 \$	
	14178: Sable et loc. Machinerie - virée rue Plourde	3 233.64 \$	
	14179: Loc. machinerie - virée rue Plourde et voirie chemin Concession et rue Brodeur	4 150.60 \$	
	14180: Loc. machinerie - travaux réservoir eau potable et virée rue Plourde	2 653.05 \$	
	14181: Loc. machinerie - abaissement de regard	123.60 \$	11 948.76 \$
9768	CLIMATISATION BÉLANGER 47720: Entretien système ventilation - hôtel de ville		182.24 \$
9769	CONSTRUCTION ET AGRÉGATS LESSARD INC. CAL33684: Gravier - virée rue Plourde	171.63 \$	
	CAL33709: Gravier et pierre - virée rue Plourde	723.63 \$	
	CAL33728: Gravier et pierre - virée rue Plourde	3 812.13 \$	
	CAL33752: Pierre, gravier - virée rue Plourde	858.13 \$	
	CAL33939: Rebuts, gravier - voirie rang Saint- Louis	1 959.76 \$	
	CAL33957: Gravier - voirie rang Saint-Louis	3 267.76 \$	
	CAL33980: Gravier, pierre, rebuts d'asphalte - voirie rang Saint-Louis	1 912.24 \$	
	CAL34009: Rebuts, pierre, gravier - voirie rang Saint-Louis	495.60 \$	13 200.88 \$
9770	EMCO CORPORATION 24393450-00: Échantillonneurs à eau potable	203.03 \$	
	24638726-00: Pièces - infras. pluvial rue Dampousse	271.08 \$	
	24638730-00: Pièces - infras. pluvial rue Dampousse	520.48 \$	
	24638781-00: Crédit - infras. pluvial rue Dampousse	-1 691.98 \$	
	24641401-00: Inventaire boîte de service	308.95 \$	
	24641435-00: Boîte de service - eau potable	114.26 \$	
	24643864-00: Abaissement regard rue Plourde et rang Saint-Louis	1 218.19 \$	944.01 \$
9771	EUROFINS ENVIRONEX 689659: Analyse eaux usées	160.68 \$	
	689660: Analyse eau potable	583.21 \$	743.89 \$

9772	EQUIPEMENTS G. GAGNON INC.		
	110769: Réparation tondeuse	148.92 \$	
	110789: Courroie	<u>143.61 \$</u>	292.53 \$
9773	EXCELPRO AUTOMATION		
	020260: Réparation système télémétrie		411.04 \$
9774	FÉLIX SÉCURITÉ INC.		
	21033: Inspection visuel extincteur - voirie	72.67 \$	
	21034: Inspection visuel extincteur - loisir et JAE-Lafèche	105.71 \$	
	21035: Inspection visuel extincteur - caserne	56.68 \$	
	21036: Inspection visuel extincteur - surpresseur d'eau et réservoir	18.52 \$	
	21037: Inspection visuel extincteur - CPE Gribouillis	17.65 \$	
	21038: Inspection visuel extincteur - eaux usées	17.65 \$	
	21039: Inspection visuel extincteur - jeux d'eau	8.40 \$	
	21040: Inspection visuel extincteur - église et presbytère	126.64 \$	
	21041: Inspection visuel extincteur - hôtel de ville	<u>155.56 \$</u>	579.48 \$
9775	I. GAGNON & FILS (1983) INC.		
	f677961: Matériel - fleurs géantes		31.62 \$
9776	GARAGE DANIEL & LOUIS FRAPPIER		
	006560: Essence camion rouge	150.00 \$	
	006569: Essence pelouse	25.00 \$	
	006574: Essence camion bleu	76.00 \$	
	006585: Réparation tondeuse	17.41 \$	
	006610: Essence pelouse et camion bleu	94.00 \$	
	006612: Essence autopompe	36.39 \$	
	006624: Essence citerne et camion rouge	215.00 \$	
	006667: Essence camion bleu et pelouse	147.69 \$	
	006713: Essence autopompe	92.00 \$	
	006738: Essence camion bleu	90.00 \$	
	006749: Essence pelouse	54.15 \$	
	006778: Essence camion bleu	<u>85.00 \$</u>	1 082.64 \$
9777	IMPRIMERIE GIGUERE LTEE		
	24893: Impression journal L'Ajout Municipal	1 208.39 \$	
	24928: Impression page couverture publicité caisse Desjardins	<u>1 354.99 \$</u>	2 563.38 \$
9778	INFO PAGE		
	INV-004512: Mensualité Info-Page		66.51 \$
9779	LAHAIE ET PETIT 2019 INC.		
	6094-2: Pose et vérification de repères - lot 5333971		1 017.10 \$
9780	MARCHÉ TRADITION CROISETIÈRE		
	7631: Piles - service incendie	20.67 \$	
	8091: Eau pour incendie	<u>10.47 \$</u>	31.14 \$
9781	M.R.C. DE MASKINONGÉ		

	104676: Contribution financière 2020- cour municipale	3 587.99 \$	
	104719: Enfouissement et redevance juin 2021	8 512.37 \$	12 100.36 \$
9782	CENTRE DE RÉNOVATION ST-PAULIN		
9783	2075474: Vis pour projet fleurs géantes	18.63 \$	
et	2075475: Crédit matériel projet fleurs géantes	-2.67 \$	
	2075477: Matériel pour installation fleurs		
9784	géantes	15.44 \$	
	2075483: Matériel pour projet fleurs géantes	32.88 \$	
	2075495: Matériel pour entretien tondeuse et tracteur	9.70 \$	
	2075497: Crédit matériel projet fleurs géantes	-1.60 \$	
	2075535: Matériel pour entretien chauffage réservoir eau potable	15.49 \$	
	2075536: Peinture lignage stationnement borne de recharge	36.20 \$	
	2075560: Goupilles pour entretien tracteur	7.77 \$	
	2075747: Matériel pour entretien parc d'enfants	61.96 \$	
	2075782: Peinture pour parc d'enfants	202.77 \$	
	2076033: Gants	5.73 \$	
	2076070: Peintures bornes fontaines	59.55 \$	
	2076076: Matériel pour entretien bornes fontaines	27.55 \$	
	2076313: Purge d'aqueduc	32.67 \$	
	2076340: Peintures pour bornes fontaines	20.67 \$	
	2076491: Matériel pour entretien garage	22.72 \$	
	2076495: Lames	10.34 \$	
	2076735: Matériel pour entretien garage	-0.67 \$	
	2076856: Roue pour entretien tondeuse	33.10 \$	
	2076865: Matériel voirie	6.52 \$	
	2077010: Matériel pour peinture bornes fontaines	42.50 \$	
	2077271: Matériel pour voirie	38.72 \$	
	2077285: Matériel pour entretien parc d'enfants	44.77 \$	
	2077292: Matériel pour démolition clôture balle lente	54.74 \$	
	2077318: Graisse entretien porte CLSC	8.78 \$	
	3045083: Matériel pour échantillonneur d'eau potable	41.21 \$	
	3045127: Matériel entretien échantillonneur d'eau potable	20.61 \$	
	3045210: Matériel pour divers travaux	367.55 \$	
	3045409: Peinture pour balises	16.53 \$	
	3045421: Peinture pour entretien parc d'enfants	141.70 \$	
	3045560: Ponceau réservoir eau potable	218.45 \$	
	3045584: Peintures bornes fontaines	23.96 \$	
	3045962: Matériel réparation crevaison et divers de voirie	39.29 \$	
	3046029: Matériel pour réparation remorque	7.96 \$	
	3046167: Ponceau fossé rang Saint-Louis	201.79 \$	
	3046208: Mèches pour voirie	41.31 \$	
	3046387: Buse et piles	36.19 \$	1 960.81 \$
9785	SERRES SERGES DUPUIS		
	5137: Vigne pour projet fleurs géantes		458.54 \$

9786	SOGETEL INC		
	9298221 : 819-268-2026	669.07 \$	
	9298343 : 819-101-2439	23.00 \$	
	9298344 : 819-268-2739	109.22 \$	
	9298345 : 819-268-5594	91.33 \$	
	9298346 : 819-268-5139	48.28 \$	940.90 \$
		<hr/>	
9787	TECHNIC ALARME INC.		
	87491: Contrat de service annuel - frais de surveillance CLSC		206.96 \$
9788	TRI ENVIRONNEMENT INC.		
	6260: Transport et levée de conteneurs - rebuts écocentre		1 024.37 \$
9789	L'UNION-VIE		
	Vers. 2021-08 : Mensualité assurance collective- Période 2021-08		2 245.41 \$
9790	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.		
	DIR016773: Résidus d'écocentre		33.36 \$
			<hr/>
	<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>		<b>54 546.02 \$</b>
			<hr/> <hr/>

#### PRÉLÈVEMENTS

1141	DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE		
	Vers. 2021-07 : Remise fonds de pension – Période 2021-07		4 243.70 \$
1142	MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC		
	Vers. 2021-07 : Remises Provinciales – Période 2021-07		13 593.78 \$
1143	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		
	Vers. 2021-07 : Remises fédérales - taux réduit - Période 2021-07		4 647.01 \$
1144	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		
	Vers. 2021-07 : Remises Fédérales – Taux régulier - Période 2021-07		198.35 \$
1145	BELL MOBILITÉ INC.		
	Fact 24-07-2021 : Mensualité cellulaire		78.71 \$
1146	CANADIEN NATIONAL		
	Fact 91588400 : Entretien passage à niveau		326.50 \$
1147	HYDRO-QUÉBEC		
	Fact 618-102-419-496 : rue Lottinville		155.85 \$
1148	HYDRO-QUÉBEC		
	Fact 618-102-419-497 : 1751 rue Matteau		211.42 \$
1149	HYDRO-QUÉBEC		
	Fact 618-102-419-498 : 2700 rue de la Station		352.45 \$
1150	HYDRO-QUÉBEC		

	Fact 619-002-687-400 : 1820 rue Damphousse	189.97 \$
1151	HYDRO-QUÉBEC Fact 619-002-687-589 : 1801 rue Damphousse	59.91 \$
1152	HYDRO-QUÉBEC Fact 624-402-407-174 : 2871 rue Laflèche	1 222.45 \$
1153	HYDRO-QUÉBEC Fact 624-402-407-175 : 2871 rue Laflèche	1 358.51 \$
1154	HYDRO-QUÉBEC Fact 635-202-386-546 : 2067 rue Brodeur	1 825.52 \$
1155	HYDRO-QUÉBEC Fact 635-202-386-547 : 2065 rue Brodeur	90.47 \$
1156	HYDRO-QUÉBEC Fact 638-802-383-729 : 2841 Laflèche	1 007.65 \$
1157	HYDRO-QUÉBEC Fact 650-502-602-704 : 2860 rue Laflèche	133.47 \$
1158	HYDRO-QUÉBEC Fact 658-602-334-817 : 3490 chemin du Lac-Bergeron	124.35 \$
1159	HYDRO-QUÉBEC Fact 659-502-594-875 : 3653 rue Williams	89.03 \$
1160	HYDRO-QUÉBEC Fact 659-502-594-876 : 3557 Grande Ligne	137.95 \$
1161	HYDRO-QUÉBEC Fact 683-802-223-666 : 3050 chemin des Pionniers	3 129.17 \$
1162	HYDRO-QUÉBEC Fact 691-902-136-017 : 3248 Grande Ligne	182.22 \$
1163	HYDRO-QUÉBEC Fact 667-602-297-834 : Eclairage public	735.01 \$
1164	HYDRO-QUÉBEC Fact 680-202-257-575 : 3051, rue Bergeron	835.18 \$
1135	ANNULÉ - INFO PAGE INV-004512 : ANNULATION - impossible de faire le versement par prélèvement, le fournisseur n'existe plus sur ACCESD	
	<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS</b>	<b>34 862.12 \$</b>
	<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>	<b>89 408.14 \$</b>

**CRÉDITS DISPONIBLES**

Je soussigné, Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paulin, certifie que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
Ghislain Lemay, secrétaire-trésorier

## **PAIEMENT DES COMPTES**

### **Résolution no 241-08-2021**

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu que le paiement des comptes ci-haut mentionnés soit ratifié ou effectué.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **REFINANCEMENT DU 25 AOÛT 2021 PARTIE DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 190, 189, 238 ET 242 ÉMISSION DE BILLETS AU MONTANT DE 852 000 \$ RÉSOLUTION D'ADJUDICATION**

### **Résolution no 242-08-2021**

#### **Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	18 août 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 11 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 août 2021
Montant :	852 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paulin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 août 2021, au montant de 852 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE

90 400 \$	1,62000 %	2022
92 300 \$	1,62000 %	2023
93 900 \$	1,62000 %	2024
95 800 \$	1,62000 %	2025
479 600 \$	1,62000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,62000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

90 400 \$	0,60000 %	2022
92 300 \$	0,80000 %	2023
93 900 \$	1,05000 %	2024
95 800 \$	1,30000 %	2025
479 600 \$	1,50000 %	2026

Prix : 99,00400

Coût réel : 1,63861 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

90 400 \$	1,65000 %	2022
92 300 \$	1,65000 %	2023
93 900 \$	1,65000 %	2024
95 800 \$	1,65000 %	2025
479 600 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Paulin accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE L'OUEST DE LA MAURICIE pour son emprunt par billets en date du 25 août 2021 au montant de 852 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 190, 189, 238 et 242. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### Sommaire du tableau combiné et Attestation

Municipalité/organisme:	51060 M Saint-Paulin	Montant refinancement:	852 000 \$
Numéro de dossier :	295832	Montant nouvel argent:	0 \$
No du financement :	29	Montant total de l'émission:	852 000 \$
Date de l'émission:	25 août 2021		

Règlements visés par cette émission: 190 189 238 242

#### Attestation ministère des Affaires municipales et Habitation

Québec, le 10 juin 2021

La présente attestation confirme au ministère des Finances que les règlements d'emprunts faisant l'objet de la présente émission ont été autorisés conformément à la loi et que le tableau combiné ci-annexé présente le détail de la structure de financement à retenir.

La directrice générale adjointe aux finances municipales,

*Diane Labbé*

Diane Labbé, CPA, CA

#### Validation municipalité/organisme

Je CHRISTIAN LEMAY atteste en date du 10 Juin 2021 que le(s) montant(s) et terme(s) de représentant(e) municipal(e)

chacun des règlements d'emprunt énumérés ci-dessus sont conformes à ce que l'organisme désire financer.

*Christian Lemay, secrétaire financier*

ANNÉE	(R) 190	(R) 189	(R) 238	(R) 242	TOTAL
1 2022	15 300	41 300	29 000	4 800	90 400
2 2023	15 600	42 200	29 600	4 900	92 300
3 2024	15 900	42 900	30 100	5 000	93 900
4 2025	16 200	43 800	30 800	5 000	95 800
5 2026	16 500	44 700	31 300	5 200	97 700
6 2027	16 900	45 500	31 300	5 300	97 700
7 2028	17 100	46 000	31 300	5 400	98 900
8 2029	17 500	47 300	31 300	5 500	100 000
9 2030	17 900	48 200	31 300	5 600	101 000
10 2031	18 300	49 000	31 300	5 700	102 000
11 2032	18 700	49 800	31 300	5 800	103 000
12 2033	19 100	50 600	31 300	5 900	104 000
13 2034	19 500	51 400	31 300	6 000	105 000
14 2035	19 900	52 200	31 300	6 100	106 000
15 2036	20 300	53 000	31 300	6 200	107 000
<b>TOTAL</b>	<b>167 100</b>	<b>451 500</b>	<b>150 800</b>	<b>82 600</b>	<b>852 000</b>
<b>ANNÉE 5</b>	<b>87 600</b>	<b>236 600</b>		<b>57 700</b>	<b>381 900</b>

*Diane Labbé*  
*Richard Remy*

**REFINANCEMENT DU 25 AOÛT 2021  
PARTIE DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 190, 189, 238 ET 242  
ÉMISSION DE BILLETS AU MONTANT DE 852 000 \$  
RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

Résolution no 243-08-2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de

Saint-Paulin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 852 000 \$ qui sera réalisé le 25 août 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
190	167 100 \$
189	451 500 \$
238	150 800 \$
242	82 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 190, 189 et 242, la Municipalité de Saint-Paulin souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 août 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 février et le 25 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>90 400 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>92 300 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>93 900 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>95 800 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>97 700 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>381 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 190, 189 et 242 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 août 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉPARTITION DES SURPLUS ET DÉFICITS**  
**EXERCICE FINANCIER 2020**

---

Résolution no 244-08-2021

Il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu d'accepter la répartition des surplus / déficits et des réserves pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, telle que rédigée et reproduite ci-après :

SURPLUS / DÉFICIT 2020							
	Surplus/déficit 01-01-2020	Ajustement 2020	Surplus/déficit Exercice 2020	Surplus au 31-12-2020	Affectation Réserve 2020	Surplus libre 31-12-2020	
Egout Hunter., Règl. 190 traitement	711.53 \$		157.36 \$-	554.17 \$	686.00 \$-	131.83 \$-	5599106000
Egout Hunter. Règl. 190 interception	892.45 \$		348.51 \$	1 240.96 \$	941.00 \$-	299.96 \$	5599107000
Egout Hunter. Règl. 190 Frontage	343.79 \$		172.53 \$-	171.26 \$	344.00 \$-	172.74 \$-	5599108000
Voie Canton Règl. 203 Unité 75%	147.50 \$		0.95 \$-	146.55 \$	148.00 \$-	1.45 \$-	5599110000
Egout Canton Règl. 203 Unité	167.62 \$		0.77 \$-	166.85 \$	166.00 \$-	0.85 \$	5599109000
Aqueduc	104 694.18 \$		56 376.60 \$	161 070.78 \$	19 843.00 \$-	141 227.78 \$	5599102000
Egout entretien et dette à l'unité	17 636.44 \$-		23 066.35 \$	5 429.91 \$	- \$	5 429.91 \$	5599103000
Egout Plourde Règl. 214	285.85 \$		29.65 \$	315.50 \$	140.00 \$-	175.50 \$	5599111000
Voie Plourde Règl. 214 River.	262.82 \$		32.72 \$	295.54 \$	131.00 \$-	164.54 \$	5599112000
Egout conduite Lac-Bergeron Règl. 250	1 380.90 \$		22.97 \$	1 403.87 \$	500.00 \$-	903.87 \$	5599114000
Egout pompage Lac-Bergeron Règl. 250	640.46 \$		14.14 \$	654.60 \$	232.00 \$-	422.60 \$	5599115000
Evaluation foncière		- \$		- \$			5599113000
Général	79 261.72 \$	25 878.94 \$-	128 014.34 \$	181 397.12 \$	289 164.00 \$-	107 766.88 \$-	5599100000
Valorisation boues	10 000.00 \$	- \$	10 000.00 \$	20 000.00 \$		20 000.00 \$	5599117000
<b>Total</b>	<b>181 152.38 \$</b>	<b>25 878.94 \$-</b>	<b>217 573.67 \$</b>	<b>372 847.11 \$</b>	<b>312 295.00 \$-</b>	<b>60 552.11 \$</b>	

  

Réserve							
	Surplus/déficit 01-01-2020		Affectation 2020	Solde avant affectation	Affectation à la réserve	Solde au 31-12-2020	
Réserve général	351 914.00 \$		351 914.00 \$-	- \$	289 164.00 \$	289 164.00 \$	5599201000
Réserve EG ent.	- \$					- \$	5599203000
Réserve aqueduc	- \$				19 843.00 \$	19 843.00 \$	5599202000
Réserve EG frontage 5 ans				- \$		- \$	5599205000
Réserve égout Hunter règl. 190 Traitement	632.00 \$		632.00 \$-	- \$	686.00 \$	686.00 \$	5599206000
Réserve égout Hunter règl. 190 Interception	982.00 \$		982.00 \$-	- \$	941.00 \$	941.00 \$	5599207000
Réserve égout Hunter règl. 190 Frontage	297.00 \$		297.00 \$-	- \$	344.00 \$	344.00 \$	5599208000
Réserve voirie Canton règl. 203 Unité 75%	146.00 \$		146.00 \$-	- \$	148.00 \$	148.00 \$	5599210000
Egout Canton Règl. 203 Unité	165.00 \$		165.00 \$-	- \$	166.00 \$	166.00 \$	5599209000
Egout Plourde Règl. 214	121.00 \$		121.00 \$-	- \$	140.00 \$	140.00 \$	5599211000
Voie Plourde Règl. 214 River.	92.00 \$		92.00 \$-	- \$	131.00 \$	131.00 \$	5599212000
Réserve eg cond. Lac-Bergeron Règl. 250				- \$	500.00 \$	500.00 \$	5599214000
Réserve eg pomp. Lac-Bergeron Règl. 250				- \$	232.00 \$	232.00 \$	5599215000
<b>Total :</b>	<b>354 349.00 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>354 349.00 \$-</b>	<b>- \$</b>	<b>312 295.00 \$</b>	<b>312 295.00 \$</b>	

  

	Solde au 01-01-2020	Ajustement année en cours	Engagement année en cours	Solde après engagement ou ajustement	Variations <sup>1</sup>	Solde 31-12-2020	
Fond roulement	227 764.90 \$		64 007.70 \$-	163 757.20 \$	10 319.90 \$	174 077.10 \$	5591100000
<b>Revenus reportés</b>							
Carrères /sablères	45 293.56 \$	- \$	- \$	45 293.56 \$	10 617.20 \$	55 910.76 \$	5516130000
<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>808 559.84 \$</b>	<b>(25 878.94) \$</b>	<b>(200 783.03) \$</b>	<b>581 897.87 \$</b>	<b>20 937.10 \$</b>	<b>602 834.97 \$</b>	

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DEMANDES D'ACHAT DE TERRAINS  
CHEMIN DE LA BELLE-MONTAGNE  
IMMEUBLE N<sup>o</sup> 1 : LOTS 5 334 131 ET 5 335 008  
DU CADASTRE DU QUÉBEC  
ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE MADAME CARMEN SAVARD**

Résolution no 245-08-2021

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin a procédé, par un appel d'offre d'achat publique, pour la vente de son immeuble comprenant les lots 5 334 131 et 5 335 008, du cadastre du Québec;

Considérant qu'une seule offre a été reçue, soit celle de madame Carmen Savard et elle est conforme;

Après discussion, il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'accepter l'offre d'achat publique de madame Carmen Savard, pour l'achat de l'immeuble de la municipalité de Saint-Paulin, comprenant les terrains vacants, lots 5 334 131 et 5 335 008, du cadastre du Québec. (Matricule 3841-55-7879), au prix de 9 600\$, taxes applicables en sus, et aux conditions décrites dans les documents d'appel d'offre.

Le dépôt de 1 000\$, sera donc déposé et considéré, au moment de l'acte notarié, comme un acompte sur le prix d'achat.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Note : Le directeur général et secrétaire-trésorier, Ghislain Lemay, amène la précision suivante, concernant l'acceptation de l'offre d'achat de madame Carmen Savard;*

*Il sera difficile de respecter le délai demandé, de soixante jours, pour la signature de l'acte notarié, à cause des différents intervenants à ce dossier :*

- *L'arpenteur-géomètre, l'a informé que pour préparer les plans demandés au devis, il sera disponible, au plus tôt, dans la dernière semaine de septembre;*
- *La MRC de Maskinongé doit désigner les signataires de la servitude, par une résolution de son Conseil municipal.*
- *Finalement, les intervenants devront tenir compte de la disponibilité du notaire mandaté.*

**LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS (MMQ)  
CHOIX DE LA PROPOSITION  
POUR L'ASSURANCE DES CYBERRISQUES  
POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Résolution no 246-08-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu d'informer la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), que la municipalité de Saint-Paulin choisit l'option A, comme assurance des cyberrisques, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»**

Aucune information supplémentaire n'a pas été donnée.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «SÉCURITÉ PUBLIQUE»**

Madame Claire Boucher, conseillère répondante du dossier «Sécurité publique» a donné les informations suivantes, concernant le dossier : Regroupement des services de sécurité incendie :

- Dépôt du procès-verbal de la réunion du 10 août 2021, du Comité provisoire du Regroupement des services incendie.
- Octroi des contrats de téléphonie et Internet, à Sogetel, conformément à la résolution 208-07-2021.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «TRANSPORT»**

Aucune information n'a été donnée concernant ce secteur.

**RÉFECTION DE LA TOITURE**  
**DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE**  
**2065 RUE BRODEUR**

Résolution no 247-08-2021

Considérant que la toiture du réservoir d'eau potable, 2065, rue Brodeur, doit être refaite;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu de refaire la toiture du réservoir d'eau potable, 2065, rue Brodeur et de mandater *Les entreprises Auclair* 2021, rue Damphousse, Saint-Paulin, (Québec) J0K 3G0, pour effectuer les travaux, le tout tel que décrit, dans son estimation n° 218, en date du 10 juillet 2021, au prix de 6 075\$, taxes applicables en sus.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROGRAMME D'AIDE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)  
PRIORISATION DES PROJETS  
POUR L'APPLICATION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

---

Résolution no 248-08-2021

Considérant que le 21 juin 2021, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, nous a informé que notre municipalité pourra bénéficier d'un montant maximal de 107 789\$, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

Considérant que les travaux admissibles visent des infrastructures comme l'hôtel de ville, la caserne de pompiers, un garage, un entrepôt municipal ainsi qu'un centre ou une salle communautaire etc., lesdits travaux devront être réalisés entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 21 mai 2023;

Considérant que les membres du Conseil municipal veulent que cette aide financière bénéficie dans un premier temps, à l'ensemble des contribuables;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par monsieur André St-Louis, et il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que l'aide financière soit appliquée en priorité, pour des travaux qui touchent à l'ensemble des contribuables;
- Que pour permettre d'utiliser la totalité de l'aide financière, elle pourra aussi être utilisée pour des travaux qui touchent un secteur en particulier comme l'aqueduc, les égouts etc.;

*(Note : Si l'aide a été utilisée pour un projet d'un secteur en particulier, les écritures comptables pourront être faites afin de prioriser les projets qui touchent l'ensemble des contribuables)*

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021  
COMPTE RENDU SECTEUR «HYGIÈNE DU MILIEU»**

---

Concernant le secteur «Hygiène du milieu», le modèle des affiches autocollantes qui seront installées par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), sur les boîtiers des stations hydrométriques, a été présenté aux membres du Conseil.

**REMPACEMENT DU CHAUFFAGE CENTRALISÉ À L'ÉGLISE  
ACHAT DE LA CHAUDIÈRE**

---

Résolution no 249-08-2021

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'autoriser l'achat de la chaudière nécessaire pour le remplacement du chauffage centralisé à l'église.

L'achat de la chaudière sera fait, chez Deschênes Trois-Rivières, 2204 rue Louis-Allyson, Trois-Rivières (Québec), G8Z 4P3 au coût de 11 987\$, taxes applicables en sus.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS»**

Concernant le secteur «Santé et bien-être des citoyens», les informations suivantes ont été données :

- Réception de l'entente signée par Énergie et Ressources naturelles Québec, concernant le Programme ÉcoPerformance, Volet Implantation, Projet Remplacement du chauffage centralisé à l'église. (Dossier : 9300.4035-2024.0001);
- Espace muni, madame Sara Vassigh, chargée de projet Communautés en santé, par un courriel en date du 27 juillet 2021, nous a informés, que notre projet présenté dans le programme *Les saines habitudes de vie : pour une santé globale des personnes âgées dans le contexte de pandémie* pour l'année financière 2021-2022, n'a pas été retenu.

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»**

Concernant le secteur « Aménagement, urbanisme et zonage», dépôt du préavis donné par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon l'article 14.1- *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, aux membres de la famille Langevin, concernant leur propriété lot 5 334 541, du cadastre du Québec (Dossier 377661).

**ABROGATION ET REMPLACEMENT**  
**DE LA RÉOLUTION NO 235-08-2021**  
***LE PARTY DE GUIMAUVES GÉANTES***  
**DEMANDE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE**

Résolution no 250-08-2021

Après les explications données par des organisateurs de l'activité *Le Party des Guimauves géantes*, il y a lieu d'abroger et de remplacer la résolution 235-08-2021, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 août 2021;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu d'abroger La résolution no 235-08-2021 *LE PARTY DES GUIMAUVES GÉANTES DEMANDE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE*, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 août 2021 et de la remplacer par la résolution no 251-08-2021.

=====  
Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**LE PARTY DE GUIMAUVES GÉANTES**  
**DEMANDE D'UTILISATION DE L'ÉGLISE**

Résolution no 251-08-2021

Considérant qu'il est prévu que, de façon concomitante à la tenue de la deuxième édition de l'activité de décoration de *Guimauves Géantes* à l'automne 2021, il est prévu, tout comme lors de la première édition tenue en 2020, qu'une exposition de *Guimauves Géantes* décorées soit tenue aux alentours de l'église municipale de Saint-Paulin et ce, tel que demandé sur le formulaire de demande fourni à la Municipalité de Saint-Paulin à cette fin, par l'O.T.J. St-Paulin inc.;

Considérant qu'il est prévu que la deuxième édition de cette exposition, nommée *Le Party de Guimauves Géantes*, se tiendra les 16 et 17 octobre 2021;

Considérant que pour bonifier l'activité, il est prévu que soit installé un comptoir où seront vendues des denrées alimentaires et des boissons alcooliques, ledit comptoir faisant office de *Café-Bistro du Géant*;

Considérant que messieurs Sylvain Perron et Marc-André Lessard, sont venus expliquer de façon détaillée l'activité;

En conséquence et après discussion, il est proposé par monsieur Jacques Frappier, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu que la municipalité de Saint-Paulin autorise l'O.T.J. St-Paulin inc. à utiliser l'espace à l'arrière de l'église municipale de Saint-Paulin lors de l'activité *Le Party de Guimauves Géantes* les 16 et 17 octobre 2021, pour y installer le *Café-Bistro du Géant*, c'est-à-dire le comptoir où seront notamment vendues des denrées alimentaires et des boissons alcooliques.

Il est entendu que la consommation, des denrées alimentaires et des boissons alcooliques, pourra se faire aussi à l'arrière de l'église et à l'extérieur de l'église, et cela dans le périmètre établi par l'O.T.J. St-Paulin inc. pour la tenue de l'activité, soit sur la rue Laflèche, des intersections Laflèche/Lottinville jusqu'à la rue Matteau.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT 2017-2021**  
**COMPTE RENDU SECTEUR «LOISIRS ET CULTURE»**

Il n'y a pas eu d'autres informations à donner.

**PAROLE AU PUBLIC**

Monsieur Carlo Guillermo Proto : Dépôt de son courriel en date du 16 août 2021 demandant d'abaisser la vitesse dans son secteur (1970, chemin du Grand-Rang), à cause de la circulation de véhicules lourds. Présentement, la vitesse est 70km/h.

Monsieur Alexandre Vendette : Demande d'abaisser la vitesse sur le chemin du Lac-Bergeron, à 30km/h, la vitesse indiquée est présentement 50 km/h.  
*Sa demande est mise à l'étude.*

Madame Manon Bellemare : Elle explique la situation vécue par elle et son conjoint, à cause de la circulation automobile inappropriée d'un résident de la rue Plourde, dans le village.

Elle a expliqué les différentes démarches qu'elle a faites, jusqu'à ce jour et elle demande que la situation cesse.

*Monsieur le maire a une rencontre du Comité de la Sécurité publique à la MRC de Maskinongé, demain et il rencontrera le directeur de la Sûreté du Québec., pour le suivi à donner à ce dossier.*

**RÉPONSE À LA DEMANDE DE  
MONSIEUR CARLO GUILLERMO PROTO  
ABAISSEMENT DE LA VITESSE  
CHEMIN DU GRAND RANG**

---

Résolution no 252-08-2021

Considérant que monsieur Carlo Guillermo Proto, propriétaire au 1970, chemin du Grand Rang, a demandé à nouveau que la vitesse dans son secteur, soit abaissée de 70 km/h à 50km/h, à cause de la problématique vécue par la circulation des véhicules lourds;

Considérant que la municipalité reçoit depuis quelque temps, de nombreuses demandes d'abaisser la limite de vitesse, sur plusieurs voies de circulation de son territoire;

Considérant que la majorité des limites de vitesses qu'il y a sur le territoire de la municipalité, ont été établies, il y a plusieurs années, par le ministère des Transports ou avec la collaboration dudit ministère et que pour la majorité, elles répondent encore très bien à la situation et aux besoins actuels;

Considérant que spécifiquement, pour le chemin du Grand Rang, la circulation des véhicules lourds est interdite, à moins d'avoir affaire à une adresse qui se trouve sur ledit chemin;

Considérant que la municipalité ne peut répondre favorablement à toutes les demandes de réduire la vitesse, sur tous les chemins municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé, appuyé et il est résolu de répondre à monsieur Carlo Guillermo Proto, que ce Conseil ne peut répondre favorablement à sa demande d'abaisser la vitesse dans son secteur, cependant il informera la Sûreté du Québec, de la problématique et il lui demandera de vérifier si les véhicules lourds qui y circulent y ont vraiment droit.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no 253-08-2021

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu que la séance soit levée à 20 h 30.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : \_\_\_\_\_ maire

Signé : \_\_\_\_\_ secrétaire-trésorier

*Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

*Signé : \_\_\_\_\_ maire*